

RICHEL SERRES DE FRANCE
Société Anonyme au capital de 1.733.364,80 Euros
Siège social : Quartier de la Gare - 13810 EYGALIERES
R.C.S. TARASCON 950 012 245

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2012

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2012

Messieurs,

Conformément à la loi et à nos dispositions statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de statuer sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} Avril 2011 et clos le 31 Mars 2012 et vous rendre compte de l'exécution de notre mandat au cours dudit exercice.

Nos Commissaires aux Comptes vous rendront compte de leur mission au cours de l'assemblée générale.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R-225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les développements qui suivent ont donc pour objet de porter à votre connaissance les renseignements et les documents nécessaires à votre complète information en vue du vote des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage.

1 - INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

1.1.- Activité et résultats de la société au cours de l'exercice écoulé.

Notre société a enregistré, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2012, un chiffre d'affaires H.T. s'élevant à 67.942.021 Euros, en légère progression par rapport à celui de l'exercice précédent (65.954.742 Euros).

Ce chiffre d'affaires est réalisé :

- pour 73,2 % à l'exportation,
- pour 26,8 % en France.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 65.326.909 Euros contre 64.783.064 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de l'ordre de 0,8%.

Le résultat d'exploitation est positif de 3.145.504 Euros, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent (-2,8 %).

Le résultat financier est positif de 4.334.436 Euros, en forte progression par rapport à celui de l'exercice précédent (1.761.602 Euros) du fait de la distribution de dividendes émanant de Marchegay.

Le résultat courant avant impôt sur les sociétés est positif de 7.479.940 Euros (+49,6 % par rapport à l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel est positif de 16.184.140 Euros, en lien avec la cession de la société Marchegay intervenue en date du 20 octobre 2011.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 295.895 Euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, **le résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2012 se solde par un bénéfice net comptable de 21.735.745 Euros.**

Par ailleurs, l'intégralité des actions Marchegay détenues par Richel Serres de France a été cédée le 20 octobre 2011 pour un prix de 21 M€, dont 19 M€ payés comptant et 2 M€ en obligations convertibles en actions.

Compte tenu de ce recentrage stratégique et de l'absence de perspectives de croissance externe, Richel Serres de France, qui disposait d'un excès de ressources financières notamment en raison du produit de cession de Marchegay, a jugé opportun d'offrir à tous ses actionnaires une opportunité de liquidité.

Une Offre Contractuelle de Rachat d'Actions a donc été mise en œuvre, au terme de laquelle 701.588 actions ont été rachetées par la société en vue de leur annulation.

Cette opération, qui s'est achevée le 27 février 2012, s'est traduite par une réduction des capitaux propres d'environ 6 M€ (répartie à hauteur de 0,3 M€ sur le capital social et de 5,7 M€ sur les réserves), la part du capital de Richel Serres de France détenue par le public passant de 19,72% à 6,73%.

Nous vous donnerons toutes explications que vous jugerez utiles sur les comptes sociaux au cours de l'assemblée générale.

1.2. - Evénements d'importance significative intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun évènement d'importance significative n'est intervenu, depuis la clôture de l'exercice social, objet du présent rapport.

1.3. - Evolution prévisible de la société - Perspectives d'avenir.

Avec la cession de sa participation dans la Société MARCHEGAY, notre société a engagé un recentrage sur son métier historique de concepteur et de fabricant de serres horticoles et maraîchères.

Ce recentrage était devenu nécessaire, dans un contexte où les pays matures sont devenus moins dynamiques et plus concurrentiels notamment du fait de la progression des fabricants locaux, et où la crise a poussé les équipementiers de serres européens à contracter directement auprès des clients finaux, générant ainsi une tension sur les marges des projets clés en mains.

Sur son métier historique, notre société doit à présent faire face à de nouveaux enjeux, notamment en matière d'équipements de serres et de réalisation de projets clés en mains. Parallèlement, même si les pays émergents ne procurent pas à l'heure actuelle de volumes d'affaires comparables à ceux de marchés plus matures comme le Mexique, les investissements engagés ces dernières années pour nous implanter durablement dans ces pays et répondre au mieux à leurs besoins seront poursuivis et approfondis.

Dans le même temps, les serres de production à couverture en verre de type Venlo ainsi que la gamme d'abris de stockage Toutabri constituent des relais de croissance importants pour notre société, qui entend se donner tous les moyens nécessaires au développement de ces activités.

S'agissant de l'activité du début de l'exercice 2012-2013, en raison d'un effet de base défavorable (le T1 2011-2012 ayant été très élevé), il est probable que le niveau d'activité du premier semestre sera en recul par rapport à la même période de l'année précédente.

1.4.- Activité en matière de recherche et de développement.

Notre société n'a activé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

1.5.- Filiales et sociétés contrôlées.

Notre société détenait, au 31 Mars 2012, de manière directe :

- 100 % de la société DIMAC,
- 100 % de la société L.L.C. RICHEL USA,
- 51,05 % de la société DIVATEC,
- 100 % de la société INVERNADEROS DE FRANCIA,
- 15% de la société ASRI

L'activité et les résultats de ces sociétés vous seront relatés dans le cadre du rapport spécifique sur la gestion du groupe consolidé formé par notre société et ses filiales, prescrit par les dispositions de l'article L-233-26 du Code de Commerce.

1.6.- Analyse sur l'évolution de la société au regard de l'endettement (article L-225-100 alinéa 2 du Code de Commerce).

L'endettement financier, hors incidence des comptes inter-sociétés et après prise en compte des remboursements intervenus sur l'exercice, s'établit à 5,3 M€ (contre 6,2 M€ l'année précédente).

La société n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur l'exercice pour financer ses investissements.

1.7.- Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport.

1.8.- Analyse sur la gestion des risques (article L-225-100 alinéas 4 et 6 du Code de Commerce).

1.8.1. - Niveau de dépendance

Il n'y a pas de dépendance importante vis à vis d'un fournisseur ou d'un sous-traitant de l'entreprise.

La Société mène une recherche constante de fiabilisation de ses sources d'approvisionnement avec mise en place de double source si nécessaire.

1.8.2. - Règles relatives à la qualité des produits (hygiène, respect des normes européennes et nationales, certification...)

Nos produits sont conformes aux normes européennes NF EN 13031-1.

1.8.3. - Les règles de maintenance des équipements industriels

L'ensemble de notre parc machine est assuré valeur à neuf.

Un service de maintenance composé de deux salariés entretient nos machines et fait appel à des prestataires extérieurs pour la maintenance et l'entretien " lourd " ou spécifique.

Une part importante du parc machines est sous contrat annuel de maintenance.

1.8.4. - Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Nous n'utilisons dans notre activité aucun produit nocif, ni aucune machine présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

1.8.5. - Règles déontologiques (achat de produits dans des pays en voie de développement)

Non applicable à l'entreprise.

1.8.6. - Risques liés aux variations des cours des monnaies étrangères

Les opérations en USD sont couvertes contre le risque de change soit par la mise en place de l'assurance « Négociation » de la Coface, soit par l'achat ou la vente à terme de devises.

1.8.7. - Les autres dispositifs de contrôle des risques

■ Assurances

L'entreprise dispose de contrats d'assurances, dont les principaux sont communs avec les filiales, qui la couvre contre l'ensemble des risques assurables (vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité professionnelle, garantie construction, responsabilité des Dirigeants, accidents de travail graves, flotte auto, assurances marchandises transportées,...).

Ces contrats font l'objet de déclarations annuelles qui régularisent la couverture de l'entreprise (principalement chiffre d'affaires et masse salariale).

Les immobilisations sont assurées pour leur valeur à neuf suite à leur évaluation par un cabinet d'expertise reconnu par nos assureurs.

L'entreprise dispose également d'un contrat destiné à couvrir les indemnités de fin de carrière des salariés.

- Document unique d'analyse des risques

Le document a été mis en place en 2002 par le CHSCT. Chaque année il évolue conformément à la Loi, en fonction de l'évolution du parc machines et de l'analyse des accidents survenus.

Différents tableaux d'analyse des risques ont été mis en place permettant un suivi régulier des risques potentiels selon les postes de travail.

1.9 .- Informations relatives aux délais de paiement.

Les informations relatives aux délais de paiement prescrites par les dispositions de l'article L-441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce figurent sur l'état annexé au présent rapport de gestion.

2 - INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

2.1. - Renseignements relatifs à la répartition du capital social.

A titre préliminaire, il est rappelé suivant décision en date du 30 Janvier 2012, le Conseil d'Administration, dûment habilité suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du même jour, a décidé de réduire le capital social par voie de rachat d'actions en vue de leur annulation pour un montant nominal maximum de 400.000 d'Euros représentant un nombre maximum d'1.000.000 d'actions de 0,40 de valeur nominale chacune.

Conformément aux dispositions légales, l'offre de rachat a été faite à tous les actionnaires de la société.

Le Conseil d'Administration du 5 Mars 2012 a constaté que le nombre d'actions offertes était inférieur au nombre d'actions rachetées, que le nombre d'actions rachetées et annulées s'élevait à 701.588 et qu'en conséquence, le capital social était réduit de 280.635,20 Euros pour être ramené de 2.014.000 Euros à 1.733.364,80 Euros.

Depuis lors notre capital social s'élève donc à 1.733.364,80 Euros divisé en 4.333.412 actions de 0,40 Euro de valeur nominale chacune.

2.1.1. - Informations générales (article L-233-13 du Code de Commerce)

Nous vous informons qu'au 31 Mars 2012, la société FINANCIERE RICHEL détenait plus des dix-huit vingtièmes du capital social de notre société.

2.1.2. - Informations spécifiques aux actions détenues par les salariés (article L-225-102 du Code de Commerce)

Nous vous informons que les actionnaires salariés de la société détenaient au 31 Mars 2012 une fraction du capital de l'ordre de 0,3 %.

2.1.3. - Informations relatives à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions (article L-225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)

En application des dispositions de l'article L-225-211 alinéa 2 dudit Code, vous trouverez, ci-après, les informations y afférant :

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice :

65.349 actions représentant 1,508 % du capital social

- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :

65.368 actions représentant 1,508 % du capital social

- Cours moyen des ventes et des achats :

* Achat : 8,73 € par action

* Vente : 8,78 € par action

- Montant des frais de négociation :

* Achats : 0 € par action

* Ventes : 0 € par action

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 Mars 2012 :

61.262 actions représentant 1,414 % du capital social

- Valeur de ces actions (coût d'achat) :

399.129 Euros

- Valeur nominale de ces actions :

24.505 Euros

2.1.4. – Autorisation de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions

Nous envisageons de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions de la société dans les conditions prévues par les dispositions des articles L-225-208 et L-225-209 (dans sa nouvelle rédaction issue de la loi du 22 Mars 2012) du Code de Commerce.

Ce rachat étant susceptible, selon sa finalité, de donner lieu à une annulation des actions, cette autorisation d'opération globale (rachat puis, le cas échéant, annulation), qui relève à la fois de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et de celle de l'assemblée générale extraordinaire, fait l'objet d'un rapport distinct dédié à cette question.

2.2. - Attribution gratuite d'actions (articles L-225-197-1 à L-225-197-3 du Code de Commerce)

Nous vous précisons qu'aucune opération d'attribution d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2012.

2.3. - Mandats venant à expiration.

2.3.1. - Membres du Conseil d'Administration :

Nous vous informons qu'aucun mandat d'Administrateur n'expire.

2.3.2. - Commissaires aux Comptes :

Nous vous informons que les mandats de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la Société ASTREE et de Co-Commissaire aux Comptes suppléant de la Société COPHOTRI expirent à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous proposons de ne pas les renouveler et de nommer la Société KPMG Audit Sud-Est sise 480 avenue du Prado à Marseille (13008) en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire et la Société KPMG Audit Sud-Ouest sise rue Carmin à Labège (31676) en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant et ce, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2018.

2.4. - Conventions réglementées.

Nous vous demandons, conformément à l'article L-225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées aux articles L-225-38 et suivants du Code de Commerce, renouvelées ou conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Les conventions en cause vous seront relatées lors de lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui en ont été dûment informés.

Toutes explications supplémentaires que vous jugerez utiles sur lesdites conventions vous seront données au cours de l'assemblée générale.

2.5. - Informations sur les charges non fiscalement déductibles (article 39-4 du C.G.I.).

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2012, des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles constituant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant global de 35.210 Euros.

Nous vous demandons d'approuver lesdites charges.

2.6. - Montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents (article 243 bis du C.G.I.).

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes par action distribués par la société au titre des trois exercices précédents et éligibles, en ce qui concerne les personnes physiques, à l'abattement de 40 % ont été les suivants :

2009	0,26 Euro
2010	0,32 Euro
2011	0,32 Euro

2.7. - Prises de participation significatives et prises de contrôle.

Notre société n'a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2012, à aucune prise de participation ou de contrôle.

2.8. - Informations relatives aux mandataires sociaux (article L-225-102-1 du Code de Commerce).

La liste des fonctions exercées dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux de notre société figure sur l'état annexé au présent rapport.

2.9. - Jetons de présence.

Nous vous proposons d'approuver le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, soit la somme de 12.000 (douze-mille) Euros.

3 - PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice net comptable de 21.735.745 Euros**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter ce bénéfice en totalité à titre de dividende aux actionnaires.

Nous vous proposons enfin de prélever une somme complémentaire de 2.531.362 (deux millions cinq cent trente et un mille trois cent soixante-deux) Euros sur le poste « Autres réserves » aux fins de distribution aux actionnaires.

Le dividende par action s'élèverait à 5,60 Euro. Il serait mis en paiement dans les délais légaux.

Enfin, vous voudrez bien approuver, en tant que de besoin, l'affectation en report à nouveau des sommes correspondant à la fraction de dividendes attachés aux actions propres de la société.

4 - RESOLUTION - QUITUS

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent aux propositions ci-dessus, étant précisé qu'aux termes de la seconde de ses résolutions, vous êtes appelés à approuver les termes du rapport spécial des Commissaire aux Comptes et les opérations qui y sont rappelées.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées et donner quitus aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée générale et nous vous prions d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre approbation et dont le texte est déposé au siège social en annexe du présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration
Mr Christian RICHEL

**ANNEXE 1 - ETAT RELATIF AUX MANDATS DES MANDATAIRES
SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES**

*** Monsieur Christian RICHEL**

- Président de la SAS FINANCIERE RICHEL
- Gérant de la SARL PROVENCE 99
- Président de la SAS DIMAC

*** Monsieur Jean Marc RICHEL**

- Directeur Général de la SAS FINANCIERE RICHEL

*** Monsieur Benjamin RICHEL**

Néant

*** Monsieur Antoine LEPILLEUR**

Néant

ANNEXE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Total Dettes Fournisseurs au 31 Mars 2012 :	12.538 K€
Dettes fournisseurs non échues :	9.066 K€
Dettes fournisseur échues :	3.472 K€
Dont : à moins de 30 jours :	1.893 K€
à plus de 30 jours :	1.579 K€